

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 16
Votants : 21

SERVICE ÉMETTEUR : Secrétariat Général
ANNÉE : 2023

OBJET : ACQUISITION A L'AMIABLE DES
PARCELLES DE TERRAIN CADASTRÉES SECTION
AE N° 0319 – AE N° 0320 – AE N° 0323 – AE N°
0324 – AE N° 0325 – AE N° 0327 – AE N° 0328
– AE N° 0329 – AE N° 0330 – AE N° 0331 – AE N°
0332 – AE N° 0333 – AE N° 0349 – AE N° 0350
– AE 0351 – AE 0447 « LIEUDIT LE PARICHET »
D'UNE SUPERFICIE DE 5 512 M²

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 16 mars 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Laurent DELPECH, Maire
Jacques POTTIER, Adjoint
Aude ZAFOUR, Adjointe
Pierre CHOFFARDET, Adjoint
Françoise DARRAS, Adjointe
Michel PIRIS, Adjoint
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée
Guy ACHARD DE LA VENTE
Laurence HALLAIS
Francis BRIAND
Viviane PFLIEGER
Guy DARRAS
Nadège PARFAIT
Oliviane DUPONT
Kevin FAVRET

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS Yvonne PASQUIER pouvoir Aude ZAFOUR
Jean-Pierre PRIEUR pouvoir Francis BRIAND
David GENTIEN pouvoir Catherine ALIBERT BRIGNONE
Lydie ZMUDA pouvoir Nadège PARFAIT
Marie PLEGNON pouvoir Michel PIRIS

ABSENTS EXCUSÉS
Cyril MERZY
Fabien MARTINEAU

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Oliviane DUPONT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**ACQUISITION A L'AMIABLE DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTRÉES
SECTION AE N° 0319 – AE N° 0320 – AE N° 0323 – AE N° 0324 – AE N° 0325 –
AE N° 0327 – AE N° 0328 – AE N° 0329 – AE N° 0330 – AE N° 0331 – AE N°
0332 – AE N° 0333 – AE n° 0349 – AE N° 0350 – AE N° 0351 et AE N° 0447
« LIEUDIT LE PARICHET » D'UNE SUPERFICIE DE 5 512 M²**

Monsieur le Maire explique qu'un accord à l'amiable en date du 2 janvier 2023 a été trouvé avec Monsieur HUNOU Christophe pour vendre les parcelles « LIEUDIT LE PARICHET » cadastrées AE n° 0319 – AE n° 0320 – AE n° 0323 – AE n° 0324 – AE n° 0325 – AE n° 0327 – AE n° 0328 – AE n° 0329 – AE n° 0330 – AE n° 0331 – AE n° 0332 – AE n° 0333 – AE n° 0349 – AE n° 0350 – AE n° 0351 et AE n° 0447 d'une superficie de 5 512 m².

Monsieur le Maire propose que la commune acquière les parcelles cadastrées AE n° 0319 – AE n° 0320 – AE n° 0323 – AE n° 0324 – AE n° 0325 – AE n° 0327 – AE n° 0328 – AE n° 0329 – AE n° 0330 – AE n° 0331 – AE n° 0332 – AE n° 0333 – AE n° 0349 – AE n° 0350 – AE n° 0351 et AE n° 0447 dont le montant à l'amiable est fixé à 1 150 000 €.

VU l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales du 22 février 2023,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE de se porter acquéreur des biens vendus par Monsieur Christophe HUNOU, sis à DAMPMART, 42-44 rue Juliette Vadel, cadastrées section AE numéros 0333, 0351, 0320, 0323, 0324, 0327, 0332, 0325, 0447, 0350, 0331, 0328, 0329, 0330, 0349 et 0319 pour une superficie totale de 5 512 m², moyennant le prix d'UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.150.000,00 EUR).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les actes de vente et toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier,

DIT que les frais d'acte de la cession seront à la charge de l'acquéreur.

**FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE
APRÈS LECTURE**

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 27 mars 2023 de la publication
le 27 mars 2023 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH


